



Rupture conventionnelle ou licenciement abusif

Par **Delph43**, le **04/01/2011** à **10:36**

Bonjour,
Je suis actuellement en CDI depuis 1 an et 10 mois. Mon employeur veut rompre mon contrat et me propose une rupture conventionnelle. Si je refuse, ce sera un licenciement sachant qu'il n'y a aucune cause réelle et sérieuse.
Vaut-il mieux que je négocie mon départ ou que je refuse et que je saisisse le conseil des prud'hommes s'il me licencie ?
Dans le cas de la négociation à quoi est-ce que je peux prétendre ?
Vous remerciant de votre réponse,
Cordialement,

Par **P.M.**, le **04/01/2011** à **14:45**

Bonjour,
En tout cas, vous auriez intérêt à faire traîner un peu les choses car si l'entreprise à plus de 10 salariés, l'indemnité pour licenciement sans cause réelle et sérieuse ne peut être inférieure à 6 mois de salaire après 23 ans d'ancienneté...
Vous pourriez entrer en négociation pour la rupture conventionnelle, éventuellement en y étant assisté(e) comme vous en avez le droit, sur cette base en plus de l'indemnité légale ou conventionnelle, quitte à ensuite, après signature, faire valoir votre droit à rétractation...

Par **cmcro**, le **21/02/2011** à **15:19**

Bonjour,
[l'indemnité pour licenciement sans cause réelle et sérieuse ne peut être inférieure à 6 mois de salaire après 23 ans d'ancienneté]
nest-il possible d'être licencié (légalement)

sans cause légale et sérieuse?
mon employeur me propose une rupture conventionnelle (sans indemnités supra-légales), et si je n'accepte pas une mise au placard ou de "trouver des fautes" pour me licencier...
merci pour votre réponse
cordialement